

COMMUNIQUE DE PRESSE
DU PREMIER SYNDICAT DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Paris le 6 juillet 2021

**Contrat Etat ONF 2021-2025 :
La forêt abandonnée, les personnels malmenés et l'ONF trahi**

Ce vendredi 2 juillet, le Conseil d'Administration de l'Office National des Forêts rendait son avis sur le projet de Contrat Etat/ONF 2021-2025.

Ce contrat condamne l'ONF en poursuivant son étranglement financier, faute de le doter d'un modèle économique viable. Il poursuit encore et toujours l'affaiblissement du service public forestier par la réduction sans fin de ses effectifs : - 500 emplois qui viendraient s'ajouter aux 5 000 supprimés depuis 20 ans soit 4 sur 10 !!!

Ce contrat ne répond en rien aux grands enjeux de notre époque : adaptation des forêts pour lutter contre le changement climatique, fixation du carbone, effondrement de la biodiversité, protection des personnes et des biens face à l'accroissement des risques incendies de forêts, glissements de terrain, submersion ...

Ce contrat met en danger la santé des personnels en diminuant fortement les effectifs et donc en accroissant encore les surcharges de travail existantes.

Fait sans précédent. Lors de ce Conseil d'Administration du 2 juillet, ce contrat a fédéré de très nombreuses oppositions : Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) qui représentent les 11 000 communes forestières, Fédération Nationale de l'Environnement (FNE) qui représente le monde associatif, les régions de France, la Fédération Nationale du Bois (FNB) qui représente la filière et ses 400 000 emplois et les représentants du personnel bien sûr. Seuls les représentants des Ministères et Jean Yves Caullet Président du CA ont voté pour le contrat proposé.

Résultat du vote : 15 voix CONTRE et 15 voix POUR. La voix du Président étant prépondérante, le contrat a été finalement approuvé. L'ONF a donc été trahi par son propre président de Conseil d'Administration.

Le SNUPFEN Solidaires premier syndicat des personnels de l'ONF continuera de demander, avec les autres opposants, le retrait de contrat et l'ouverture de négociations avec les parties prenantes pour un nouveau contrat à la hauteur des enjeux. L'intérêt général doit primer : assez de discours, maintenant les actes !

Mobilisations et actions à venir sont en cours de préparation.

<u>Contacts :</u>			
Patrice MARTIN	06 15 83 55 19	Philippe CANAL	06 17 82 16 75